

## Compte-rendu des conseils municipaux du 15 mai 2008

|   |    |   |    |
|---|----|---|----|
| QUESTIONS ORALES  | 3  |   |    |
| COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET<br>COMMISSION DES FINANCES.   |    |   |    |
| 1 - Musée Paul Belmondo et de la sculpture Figurative du<br>20 <sup>e</sup> siècle – Aménagement intérieur du Château Buchillot –<br>Attribution du marché de travaux - Autorisation. | 10 |   |    |
| COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET<br>COMMISSION DES FINANCES.  |    |   |    |
| 2 - Personnel Communal- Transformation de postes –<br>Mesures diverses.   | 14 |   |    |
| 3 - Désignation des représentants du Conseil Municipal<br>pour siéger au sein de la commission consultative des servi-<br>ces publics locaux.   | 16 |   |    |
| 4 - Audit de renouvellement de la certification Qualiville –<br>Communication.  | 17 |   |    |
| COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET<br>COMMISSION DES FINANCES.  |    |   |    |
| 5 - Musée des années 30 – Conventions de partenariat –<br>Autorisations.  | 19 |   |    |
|   |    |   |    |
|   |    | 6 - Conservatoire à Rayonnement Régional –<br>Communication sur un pôle d'enseignement supérieur com-<br>mun aux conservatoires à rayonnement régional des villes<br>de Boulogne-Billancourt et de Paris.   | 19 |
|   |    | COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES   |    |
|   |    | 7 - Démocratie de proximité – Périmètre – Dénomination,<br>composition et modalités de fonctionnement des Conseils<br>de Quartier.  | 20 |
|   |    | COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES   |    |
|   |    | 8 - Bibliothèque Landowski - Convention de mécénat entre<br>l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP), la société<br>Hewlett-Packard France (HP France) et la ville de Boulogne-<br>Billancourt dans le cadre de l'opération de mécénat de la<br>société Hewlett-Packard France pour la Bibliothèque numé-<br>rique pour le Handicap (BnH). | 24 |

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

JEUDI 12 JUIN, JEUDI 10 JUILLET ET JEUDI 2 OCTOBRE À 19 HEURES.

**Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt**

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - Co-directeur : Thibault de Sade

Rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Photogravure - impression : IME sur papier recyclé

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex - [www.boulognebillancourt.com](http://www.boulognebillancourt.com)

Tél. 01 55 18 53 00 - tirage : 6 000 exemplaires

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2008

L'an deux mille huit, à dix neuf heures dix, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de cinquante deux sous la présidence de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Député-Maire, pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 7 mai 2008.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 52

M. Pierre-Christophe BAGUET, Député-Maire, M. Thierry SOLERE, Premier Maire-Adjoint, Mme BELLIARD, M. RICARD, Mme DUBOST, M. BAROLI, Mmes MISSOFFE, BRUNEAU, MM. LOUAP, MOUGIN, GARDILLOU, Mmes BOUEE, GODIN, MM. COQUEBERT de NEUVILLE, AMAR, SEBBAG, Mmes FATHALLAH, MONTIES, M. FOURNIER, Mme DE ROSE, Maires-Adjoints, M. GALLANT, Mmes de BEAUVAL, BILLARD, ROUGNON, LORBER, M. PAPIILLON, Mme KAMATARI, M. BACCHETTA, Mme DE VILLEPIN, M. GRAFFIN, Melle LAVARDE, M. BENHAROUN, Mme VETILLART, M. BARBOT, Melle SICARD, M. DENIZIOT, Mme BA, M. LABRUNYE, Mme BONDOUX, M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mmes PINEAU, BAUCHE, M. ASKINAZI, Mmes KLEIN, LAUREAU, VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN.

EXCUSES REPRESENTES : 3

M. MORAND qui a donné procuration à M. BACCHETTA

M. VINCENT qui a donné procuration à M. FOURCADE

M. TELLINI qui a donné procuration à Mme KLEIN

A vingt heures quinze, M. BAROLI a donné procuration à M. BAGUET (avant l'examen du point n°2).

Arrivée de M. VINCENT à vingt heures quarante cinq (avant l'examen du point° 6).

Mademoiselle Céline SICARD, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Mme Shan :**

Dans le tableau des décisions, page 3, je me demandais s'il ne fallait pas remplacer le nom d'Elio Mazzi par

la société Kleema. Ce doit être une confusion, je pense, avec la page 10.

**M. Baguet :**

D'accord. On a croisé les deux propriétaires de locaux. Vous êtes très observatrice, bravo !

**Mme Shan :**

Page 11, les décisions 112 et 113, c'est deux fois la même chose. Il y en a une à supprimer, je pense.

**M. Baguet :**

Non, ce ne sont pas les mêmes parce que ce sont des locaux qui sont côte à côte.

**Mme Shan :**

Non, là c'est la 114. 112 et 113, c'est deux fois le même texte, et sur la 114, j'ai une question.

**M. Baguet :**

Je vous confirme qu'il y a 3 propriétaires différents, donc ce sont bien trois décisions différentes. Il y a 3 baux différents.

**Mme Shan :**

Ensuite, j'avais une question sur la 114.

**M. Baguet :**

Je vous réponds : 3 locaux différents, 3 propriétaires différents, 3 décisions. Un propriétaire a deux locaux communs et un troisième propriétaire un troisième local.

**Mme Shan :**

Il n'y a qu'une seule des décisions qui décrit précisément les locaux. L'objet des baux ne revient pas systématiquement.

**M. Baguet :**

Il faudra être plus précis. Cela était un peu rapide, on va détailler tout cela.

**Mme Shan :**

Page 21, décision 136, j'ai une question : on apprend qu'un animateur stagiaire est affecté à un poste de responsable des manifestations. Je voulais savoir si cela correspondait à une titularisation. Si ce n'est pas le cas, est-il prévu qu'elle intervienne prochainement ? Enfin, est-il possible d'avoir connaissance de la fiche de poste et des

autres candidatures reçues pour ce poste ?

## **M. Baguet :**

Oui, on vous transmettra tout cela. Ce n'est pas une titularisation, c'est une réintégration. C'est un employé communal qui est là depuis longtemps, qui a déjà travaillé sur ce dossier. Il a été responsable de tout ce secteur dans le passé dans une direction spécifique de la ville. On régularisera tout cela.

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 AVRIL 2008.**

## **M. Tisseyre :**

J'avais fait une remarque sur le tableau des décisions qui figure sur le PV du dernier Conseil municipal. Avez-vous des réponses à m'apporter concernant la décision numéro 2008-77 portant sur la vente d'une moto.

## **M. Baguet :**

Effectivement. C'est un véhicule qui a été acheté précédemment. C'est une moto Yamaha de 600 cm<sup>3</sup> achetée par la ville et revendue à l'utilisateur à un prix légèrement supérieur à la valeur Argus. La valeur Argus était de 3 980 € précisément et elle lui a été revendue 4 200 €.

## **Le procès verbal est adopté à l'unanimité.**

## **QUESTION ORALE DE MME AGNES BAUCHE**

La ville de Guang'an, avec laquelle nous sommes jumelés, se trouve à 200 Km de l'épicentre du séisme qui vient de se produire en Chine.

Quelles sont les mesures que vous avez prises, ou que vous comptez prendre, pour montrer à ses élus et à sa population l'expression de notre solidarité dans ce désastre humanitaire ?

## **REPONSE DE THIERRY SOLERE A LA QUESTION ORALE DE MME AGNES BAUCHE**

Le traité de jumelage entre Boulogne-Billancourt et Guang'an a été signé le 27 octobre 2007 afin de nous permettre de contribuer au développement de la compréhension, du respect mutuel et de l'amitié entre les Français et les Chinois.

La ville de Guang'an compte une population de 4,5 millions d'habitants et est située dans la province du Sichuan, à 300 km à l'Est de la capitale provinciale Chengdu.

Suite au séisme de lundi 12 mai, qui a lourdement touché la province du Sichuan, nous avons pris contact avec

M. Jacques Dumasy, Consul de France à Chengdu, qui nous a confirmé l'importance des dégâts matériels et humains autour de la capitale de la province.

L'épicentre du séisme se situe à 92 km au Nord-Ouest de Chengdu, essentiellement dans le district de Wenchuan, et dans la ville de Mianyang notamment. Or la ville de Guang'an est située dans l'est de la province du Sichuan, à 300 km de Chengdu et à 100 km de la municipalité de Chongqing : nous ne savons donc pas si le séisme a fait des victimes, mais nous avons contacté nos homologues à Guang'an afin d'être informés des conséquences qui auraient pu toucher notre ville jumelle.

M. Dumasy assure le relais afin de nous apporter toutes les précisions nécessaires et, selon les informations qui nous parviendront, je serai amené à vous proposer de manifester activement la solidarité de Boulogne-Billancourt, le cas échéant à notre prochain conseil.

## **M. Baguet :**

On s'est interrogé pour aussi aider la Birmanie. Je suis un peu embarrassé, j'avoue que je ne sais pas trop comment procéder. Je vous propose d'écrire au Président de la Croix Rouge Française pour savoir quel est le meilleur moyen d'aider les Birmans qui sont dans la difficulté.

Aujourd'hui, visiblement, l'aide internationale est toujours gelée, on ne peut pas se lancer sans avoir des assurances que l'argent adressé à la Birmanie soit vraiment utilisé pour secourir les Birmans.

La procédure qui me paraît la plus simple est de saisir Jean-François Mattéi et lui demander son avis, s'il a un avis. S'il nous dit : on ne collecte pas d'argent parce qu'on ne sait pas comment l'utiliser, on ne le fera pas. Si au contraire il a des besoins particuliers, on le fera en direct.

Voilà la procédure que je vous propose pour la Birmanie.

## **M. Fourcade :**

On aurait pu effectivement saisir notre ambassadeur en Birmanie, mais je crois qu'il est privé de tout moyen, de toute information, donc le passage par la Croix Rouge me paraît une bonne idée.

## **M. Baguet :**

On n'a pas de contact direct.

## **QUESTION ORALE DE M. DANIEL BENHAROUN**

Tous les membres de ce conseil ont eu l'occasion, à un moment ou à un autre, de rencontrer des locataires des immeubles autrefois propriété de la France Mutualiste, rachetés en 2004 par RESTAURA, société espagnole.

Le projet initial de la société consistait, après avoir racheté cet ensemble de 875 appartements, à les rénover, et à les revendre « à la découpe » en mettant fin aux baux des locataires lorsque ceux-ci ne pouvaient les acheter.

La Municipalité précédente avait pris un certain nombre de mesures pour mettre fin à ce projet.

Où en sommes-nous aujourd'hui, et de quelles garanties disposent les locataires de cet ensemble, en particulier les plus modestes d'entre eux ?

## **REPONSE DE M. CLAUDE GALLANT A LA QUESTION ORALE DE M. DANIEL BENHAROUN**

Cher collègue,

Vous m'interrogez sur le devenir de l'ensemble immobilier racheté par la Société GADEA RESTAURA à la France Mutualiste, situé entre la rue du Transvaal et l'avenue Jean-Baptiste Clément, opération qui aurait suscité dès l'origine une forte inquiétude et avait motivé des interventions des élus locaux et en particulier de notre Député Maire Pierre-Christophe BAGUET à la tribune de l'Assemblée Nationale.

La Communauté d'Agglomération Val de Seine a pris la suite des actions entreprises par la Ville de Boulogne-Billancourt, en vue de transformer une partie de cet ensemble immobilier en logements sociaux, en faisant acquérir par un bailleur social des appartements situés dans les cages d'escalier proches de l'avenue Jean-Baptiste Clément au sein de la l'ensemble immobilier vendu en 2004 par la France Mutualiste à la société espagnole GADEA RESTAURA celle-ci ayant pour projet de pratiquer la vente à la découpe.

Ainsi que vous le savez, après l'engagement de recours juridictionnels de part et d'autre, après la mise en place par la Ville et la Communauté d'Agglomération des dispositifs tels que l'inscription au PLU du droit de préemption urbain renforcé, ou en encore d'un emplacement réservé pour réalisation de logements sociaux, après avoir engagé une procédure de déclaration d'utilité publique en vue d'exproprier, et au terme de négociations longues menées notamment avec l'appui de l'association des locataires, un protocole d'accord a été signé le 20 décembre 2007 entre RESTAURA, la Communauté d'Agglomération et la Ville.

Le protocole d'accord prévoit que GADEA RESTAURA s'engage sur deux promesses Selon la première, RESTAURA doit :

- vendre à OSICA 215 logements situés 32, avenue Jean-Baptiste-Clément et 1, 2, 3, et 5, rue de la France-Mutualiste,
- commercialiser les locaux commerciaux vacants,
- ne vendre qu'en bloc les autres immeubles de l'ensemble immobilier.

La Ville et la Communauté d'Agglomération ont la possibilité de lever conjointement l'option relative à cette première promesse, sous réserve :

- que GADEA RESTAURA obtienne un permis de construire modificatif pour régulariser la création des deux édicules d'ascenseur et de verre sur la terre plein central et autoriser la création de clôtures et de portails aux extrémités de la France Mutualiste,

- que la Communauté d'Agglomération ait renoncé définitivement au bénéfice de la déclaration d'utilité publique sur la partie des immeubles non destinés à être cédée à OSICA, - que la Ville ait pris acte par courrier du changement de dénomination de la rue de la France Mutualiste en rue Pau Casais,

- que la Ville ait informé le parquet du désistement de sa constitution de partie civile dans le cadre de la plainte déposée le 2 juillet 2007.

Selon la seconde, RESTAURA doit se désister des instances en cours devant les juridictions administratives et de renoncer à toute nouvelle action juridictionnelle. De son côté, la Ville s'est engagée à modifier son PLU de telle sorte que l'emplacement réservé pour création de logement sociaux ne porte que sur les adresses dont les appartements seront transformés en logements sociaux.

L'option relative à la première promesse peut aujourd'hui être levée par la Ville et la Communauté d'Agglomération, l'ensemble des éléments y concourant ayant été réunis par les parties à l'accord. Des courriers manifestant l'intention de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de lever cette option seront transmis dans les prochains jours à RESTAURA.

La nécessité, pour la réalisation de la seconde promesse, de modifier notre PLU induit un délai de levée d'option plus long, soit le 30 juin 2009.

Depuis la signature cet accord, le bailleur social OSICA a lancé effectivement l'opération d'acquisition-amélioration de 215 logements situés 32, avenue Jean-Baptiste-Clément et 1, 2, 3, 5, de la France-Mutualiste, décomposée en 138 PLS, 55 PLUS et 22 PLAI, selon un montage qui garantit la pérennité du patrimoine social ainsi constitué. La Ville et la Communauté d'agglomération se sont engagées à subventionner ce projet à hauteur de 2 350 000 € en échange de 33 droits de réservations: Les délibérations correspondant à ces engagements ont été prises le 13 décembre 2007 et le 13 février 2008.

La Communauté d'Agglomération délibèrera sur la garantie des emprunts de cette opération le 29 mai prochain.

Grâce à la diligente intervention de nos représentants au Conseil Général des Hauts-de-Seine, et notamment de notre collègue Thierry SOLERE, le Président du Département a bien voulu signer l'agrément, c'est-à-dire l'autorisation de création et de financement des 77 loge-

ments financés en PLUS et en PLAI qui restait à obtenir, le Conseil Général ayant agréé les 138 logements PLS en 2007.

La délibération du Conseil Général qui permettra le versement de la subvention départementale est attendue au mois de juin 2008.

OSICA, dont le Directeur Général a rencontré il y a quelques semaines notre Député-Maire, met tout en œuvre pour devenir propriétaire des 215 logements dans les délais les plus brefs. L'échéance visée est juin 2008.

Début mars, un représentant de la direction générale de l'entreprise a rencontré les représentants de l'association des locataires. Le dialogue a ainsi pu se nouer dans un climat positif.

OSICA a expliqué son projet dans les logements qui seront sa propriété, tant du point de vue des travaux envisagés dans les parties communes (mise aux normes électriques et reprise des éclairages, remplacement des boîtes aux lettres, remise en état des emmarchements bois des escaliers, réfection des sols, murs et plafonds), que dans les parties privatives (blocs sanitaires/cuisine : en fonction de l'état : pose de faïence murale et/ou remplacement des appareillages et/ou remplacement de la robinetterie, reprise des parquets (ponçage et vitrification), reprise murs et plafonds dans les pièces sèches).

Quant à la politique des loyers, deux cas peuvent être identifiés :

- le locataire en place dispose de ressources inférieures au plafond correspondant au conventionnement de son logement : si son loyer est supérieur au loyer plafond, il est ramené au loyer plafond, si son loyer est inférieur au loyer plafond, son loyer est maintenu à son niveau actuel.

- Le locataire en place dispose de ressources, supérieures au plafond correspondant au conventionnement de son logement, son loyer est maintenu (hors augmentations annuelles classiques).

Il convient de préciser que le projet d'OSICA ne pourra être plus précis qu'après connaissance parfaite du patrimoine et de ses occupants : la loi fait en effet obligation au bailleur social qui reprend un patrimoine occupé de diligenter une enquête technique et sociale.

Cette prise de contact entre les représentants des locataires et le bailleur social a permis de donner une bonne visibilité aux représentants de l'association des locataires quant au projet que compte développer OSICA et à ses méthodes de travail. Elle a été de nature à calmer l'appréhension légitime des locataires.

## **M. Baguet :**

Merci M. Gallant. C'est une réponse longue, mais les élus de la mandature précédente connaissent ce dossier de lon-

gue haleine. On peut se féliciter du bon rétablissement de ce dossier et effectivement de l'action efficace du Conseil général, qui a déjà voté d'ailleurs les subventions sur les PLS.

Cela a été fait dès la commission permanente, il y a que 15 jours et, en plus, le Président du Conseil général a signé l'agrément également il y a 15 jours.

Le président d'OSICA, que j'ai rencontré, m'a promis de finaliser très vite les négociations avec RESTAURA.

## **QUESTION ORALE DE MME MARIE-HELENE VOUETTE**

Le programme de rénovation du quartier du Pont de Sèvres est aujourd'hui suspendu suite à la décision du Conseil Général des Hauts de Seine de reporter sa participation financière.

Les habitants de ce quartier qui attendent depuis longtemps cette rénovation s'interrogent quant aux raisons de ce report et craignent une remise en question de cette réhabilitation.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous donner plus de précisions sur les intentions du Conseil Général et, dans l'éventualité où ce dernier n'honorerait pas ses engagements, seriez-vous favorable à ce que la ville augmente sa participation financière dans ce projet ?

## **REPONSE DE MME RIM FATHALLAH A LA QUESTION ORALE DE MME MARIE-HELENE VOUETTE**

Chère collègue,

Vous vous interrogez sur les délais dans lesquels le Conseil Général pourrait prendre position sur la signature de la convention préparée sous l'égide de L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, et sur les conséquences de ce délai sur le démarrage de la rénovation du quartier du Pont de Sèvres.

Je sais que le président du Conseil Général, Patrick Devedjian reste particulièrement sensible à cette opération compte tenu de ses objectifs sociaux et environnementaux. Je crois toutefois comprendre que du point de vue du Département, elle ne peut s'envisager isolément des autres dossiers liés à la ZAC pour lesquels que le Conseil Général sera sollicité.

Au stade actuel, le Département, qui est par ailleurs partenaire de la Ville en matière de réalisation de logements sociaux et de mise en œuvre de la délégation des aides à la pierre consentie par l'Etat est également concerné par trois domaines spécifiques au futur quartier de Billancourt.

- Le financement de la réalisation des équipements et espaces publics de la ZAC Seguin - Rives de Seine au titre

du développement durable, de la reconquête des berges et de la création de nouveaux équipements publics, qui à titre d'exemple, a fait l'objet d'une première demande de subvention en juillet 2007, portant sur un montant d'environ 5 200 000 ?.

- La redéfinition de l'aménagement de la RD1 le long du Trapèze que le Département souhaite réétudier, en parallèle avec le lancement de la concertation sur l'aménagement de la RD 7 à Meudon et Sèvres.

- L'intégration de la programmation culturelle et de loisirs de 171<sup>e</sup> Seguin dans le projet de « Vallée de la culture » dont le Conseil Général souhaite voir la réalisation.

L'ampleur et la diversité de ces thèmes d'intervention conduiront de toute évidence à un examen attentif des problématiques en cause par le Département, en coordination avec la Ville et la CAVDS.

Je souhaite pour ma part que puisse être défini un partenariat pluriannuel avec la Ville et la CAVDS respectant l'équilibre global des interventions départementales telles qu'elles sont pratiquées ailleurs, pour des opérations comparables.

J'ai donc l'intention d'engager d'ici l'été, le dialogue avec le président du Conseil Général sur ces sujets de manière à caler une vision d'ensemble et à obtenir un accord sur les domaines les plus urgents. Je ne manquerai pas de tenir le conseil municipal informé des résultats auxquels nous parviendrons.

Pour ce qui concerne le dossier ANRU, il avait été convenu avec le Conseil général (les discussions datent de début 2007) que, bien qu'intégré au montant global de subventions du CG, celui-ci faisait l'objet d'une convention et de modalités spécifiques :

1 - parce qu'il était finalisé alors que les autres sujets ne l'étaient pas forcément, et donc pour ne pas retarder davantage la mise en œuvre du projet

2 - parce que la convention ANRU rassemblait plusieurs partenaires aux exigences diverses et qu'il était donc plus simple d'isoler ce dossier au Conseil Général des autres sujets de la ZAC.

Par ailleurs, il est important de rappeler que le Conseil Général a signé une convention avec l'ANRU le 22 décembre 2006, qui programme et encadre de façon globale les projets de rénovation urbaine du Département. Le quartier du Pont de Sèvres fait explicitement partie des sites concernés et était classé en "opération prioritaire complémentaire".

Concernant l'aspect financier du dossier, je rappelle qu'il porte sur un total de dépenses de 118 M€, dont 25,7 M€ sont à financer par la Ville, par l'intermédiaire du bilan de l'opération Seguin Rives de Seine.

Une participation de 8,9 M€ est attendue du Conseil Général, de 14,6 M€ de l'ANRU, et un investissement de

41,1 M€ est à réaliser par l'OPAC de Paris dont je rencontre le Président prochainement.

L'importance de ces chiffres, ma chère collègue, vous aura certainement convaincue que la Ville doit se garder de prendre position à la légère sur un dossier qui a fait l'objet de très longues négociations avec les partenaires concernés.

J'ajoute que le Député Maire m'a indiqué qu'il allait prochainement rencontrer le président de l'OPAC, le Président du Conseil Général, et le Préfet des Hauts-de-Seine pour faire aboutir ce dernier au plus vite.

## **M. Baguet :**

Effectivement, je vous confirme que dès la semaine prochaine je dois rencontrer le Président du Conseil général pour faire le point sur les dossiers évoqués par Mme Fathallah. Egalement le Président de l'OPAC avec le Directeur général et le vice-président et le responsable de l'OPAC du Pont de Sèvres. J'ai également demandé au Préfet de le rencontrer pour avancer sur ce dossier.

Vous avez évoqué le problème financier, mais vous avez vu que déjà par l'intermédiaire de l'opération Seguin - Rives de Seine, la ville participe à plus de 25 M€ sur un total de 118 M€. Il sera difficile de participer davantage à cette opération. Ce sera effectivement à l'OPAC et aux autres partenaires de trouver les réponses financières, d'autant plus que la participation de l'ANRU ayant diminué sur cette opération, elle a été compensée par une augmentation d'une part de la ville, via l'opération Seguin-Rives de Seine, et d'autre part par la participation du Conseil général.

## **QUESTION ORALE DE MME JUDITH SHAN**

Les parents dont les enfants partent en classe transplantée ou en centre de vacances ont la possibilité de se rassurer en accédant à des nouvelles d'ordre général en appelant un répondeur téléphonique géré par un prestataire extérieur. Ces appels sont possibles à tout moment, le répondeur fonctionne 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

En indiquant un code séjour, il est possible d'avoir accès, soit au dernier message, soit à tous les messages depuis le début du séjour.

Il va de soi que ce type de renseignements ne concerne que des informations d'ordre général puisqu'en cas de problème particulier, un dialogue direct entre la famille et les organisateurs de ces séjours doit s'établir immédiatement.

Or l'appel proposé aux familles et facturé « 0,34€/minute, hors coût éventuel opérateur ». Sans remettre en cause l'établissement d'une liaison avec les parents, 34 centimes d'euro (2,23FF) la minute pour entendre que tout va bien, c'est très cher. Surtout s'il faut,

de surcroît, ajouter un coût opérateur qui est totalement inconnu et imprévisible.

A l'heure où les communications à l'autre bout de la planète se font au prix d'un appel local, ne serait-il pas opportun de mettre en place un système de répondeur téléphonique de la Ville, dont le coût pour nos concitoyens ne dépasserait pas le tarif d'un appel local ?

## **REPONSE DE M. GUY BAROLI A LA QUESTION DE MME SHAN**

Vous m'interrogez sur les dispositifs d'information des familles sur le déroulement des classes de découverte ou des séjours de vacances.

En ce qui concerne les classes et séjours accueillis au Château de Benais, les informations sont communiquées sur un répondeur par l'intermédiaire d'un numéro vert municipal. La communication est alors gratuite pour les familles.

En revanche, pour les autres classes et séjours organisés par l'intermédiaire de prestataires extérieurs, la Ville a fait le choix en 2005, d'abandonner le système du répondeur centralisé qui l'obligeait à retranscrire oralement les informations collectées auprès des prestataires, avec les risques d'erreurs et d'approximation que l'accumulation de données pouvait engendrer.

A la place, a été mis en place un dispositif par lequel les familles peuvent s'informer du séjour ou de la classe de leur enfant, par un service Audiotel proposé par chaque prestataire. Cependant ce service représente un coût pour les familles.

Consciente des limites de ce système et pour se faire l'écho des services d'ores et déjà proposés en ligne sur Internet, la Ville étudie la création d'un site spécialement dédié aux classes de découverte et aux séjours.

Ce site permettra d'une part d'accéder à toutes les informations relatives au Château de Benais, et d'autre part d'accéder aux sites de chaque prestataire, charge à ces derniers d'apporter régulièrement des informations sur le déroulement des séjours et classes.

Cependant le montage d'un tel site nécessite d'étudier soigneusement les règles de confidentialité que la Ville souhaite évidemment préserver.

Par ailleurs, la Ville étudie la possibilité d'envoyer des messages simples par SMS, notamment ceux indiquant l'arrivée des enfants à destination.

Ces nouveaux outils, qui dans un premier temps viendraient compléter les dispositifs traditionnels, semblent le mieux à même de répondre aux souhaits d'information rapide et dynamique des familles.

## **M. Baguet :**

Merci, mon cher collègue. C'est une très bonne question. Il faut vraiment y travailler. Donner des informations sur des enfants via Internet, il faut vraiment s'assurer qu'il y a une confidentialité et une sécurité absolue. Il faut que l'on travaille sur ce dossier. Si, Mme Shan, vous voulez vous rapprocher de M. Baroli pour travailler sur une nouvelle proposition, vous serez la bienvenue.

## **QUESTION ORALE DE MME BEATRICE DE VILLEPIN**

Vous avez réuni hier soir pour la première fois de manière officielle la sous-commission communale d'accessibilité des personnes handicapées de Boulogne-Billancourt. Vous avez pu voir les attentes, immenses mais légitimes, des associations représentant les personnes handicapées dans notre ville.

Aussi, Monsieur le Député-Maire, pouvez-vous nous éclairer sur votre état d'esprit face aux nombreux défis qui nous attendent pour favoriser la participation pleine et entière des personnes handicapées à la citoyenneté dans notre ville ?

## **REPONSE DE M. PIERRE DENIZIOT A LA QUESTION ORALE DE MME BEATRICE DE VILLEPIN**

Le handicap est un thème primordial dans l'action municipale qu'il nous faut pleinement intégrer. Je compte aborder les questions relevant du handicap, de la dépendance et de l'accessibilité avec le souci que le quotidien des personnes en situation de handicap soit considéré dans sa nécessaire et indispensable globalité. Ainsi, je me dois d'être garant d'une vision transversale du handicap pour que notre action soit harmonieuse en agissant dans des domaines divers. Cette responsabilité, je la partage avec le député-maire, avec tous les maires-adjoints et conseillers municipaux délégués pour qu'un véritable « reflex handicap » accompagne la diversité de nos actions.

Dans le domaine scolaire par exemple, nous avons commencé à travailler avec Guy-René BAROLI, maire-adjoint chargé des affaires scolaires et universitaires et de la jeunesse pour améliorer l'accès au milieu scolaire ordinaire aux élèves boulonnais handicapés. Nous devons faire des propositions concrètes dans ce sens et qui prennent en compte également la recherche particulière de la mixité et la prise en charge des jeunes handicapés dans les activités périscolaires.

Dans le domaine sportif, Boulogne-Billancourt peut clairement mieux faire pour le handisport. Je vais travailler de manière étroite avec le maire adjoint chargé des sports, Pascal Louap, pour que l'accessibilité des équipements sportifs s'améliore et que notre ville encourage les initiatives dans le sport adapté aussi bien pour les amateurs que pour les compétiteurs. Il nous faut également veiller à soutenir les associations qui souhaitent dévelop-

per l'handisport notamment dans leur recherche de subventions par exemple.

Au niveau de l'accessibilité des espaces publics, nos ambitions se doivent d'être conformes à la loi de février 2005. Ainsi, la société « accèsmétrie » a été retenue après appel d'offre pour établir un diagnostic de l'accessibilité et émettre des préconisations sur 86 établissements municipaux (administratifs, de la petite enfance, scolaires, sportifs, culturels etc...). Son rapport devra être rendu avant la fin de l'année. L'audit de l'accessibilité de la voirie est quant à lui déjà réalisé.

Concernant l'emploi, je vais me rapprocher de Béatrice Belliard maire-adjoint chargé notamment des ressources humaines pour progresser sur le taux de travailleurs handicapés au sein du personnel municipal (bien au dessous du niveau légal actuellement) et voir comment développer le recours à des ESAT dans les marchés publics ouverts par la mairie. Je pense aussi que la maison des entreprises et de l'emploi du Val de Seine doit pouvoir prendre une part encore plus active dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi handicapés.

Le handicap doit également trouver toute sa place dans nos initiatives visant à favoriser la démocratie de proximité. Ainsi, dès hier, nous avons réuni avec le Député-Maire la sous-commission pour l'accessibilité des personnes handicapées de Boulogne-Billancourt. Regroupant les associations et personnalités compétentes dans ce domaine, nous considérons que leur expertise du quotidien doit être hautement considérée et qu'elles doivent participer aux décisions que nous pouvons prendre ensemble.

A côté de ces thèmes, je n'oublie pas d'évoquer notre désir d'une amélioration de l'accessibilité au logement, à la culture, aux soins, aux transports, à l'information municipale, aux commerces et aux loisirs. Nous souhaitons également renforcer nos liens avec la MDPH du 92 pour un meilleur service rendu à nos concitoyens. Je rencontrerai d'ailleurs la directrice le 27 Mai prochain.

Comme vous le pouvez le constater, faire de Boulogne-Billancourt une ville exemplaire sur le thème du handicap nous oblige. Parce que chaque domaine d'action est dépendant de tous les autres, il nous faut tous les investir, sans pour autant nous fixer d'objectifs inatteignables ou de projets démesurés. Ce que nous allons développer, ce sont des actions concrètes, ciblées, concertées, réellement contributives et respectant pleinement l'esprit de la loi de février 2005 dans sa diversité. C'est ainsi que nous progresserons pour que les boulonnais handicapés se sentent toujours plus considérés comme des citoyens à part entière.

## QUESTION ORALE DE M. JEAN-MICHEL TISSEYRE

Durant les deux dernières mandatures, l'évènementiel dans notre ville a été déployé à minima par comparaison aux

autres villes de plus de 100 000 habitants. Pour exemple : absence totale d'initiative de notre ville lors de la semaine de la mobilité en septembre, journée du SIDA, le 1er décembre, quasi ment ignorée, 9 mai délégué entièrement à la bonne volonté du mouvement européen. Au niveau des festivités : fête de la musique purement et simplement annulée à titre préventif, à cause d'un match au Parc des Princes à 17h30 (Argentine/Jamaïque). Dans un passé plus récent, un bal du 14 juillet se termine avant minuit en 2006 et la fête de la Musique sur la Grand-Place à 23h43 en 2007.

Monsieur le Maire, serez-vous le maire de la rupture pour donner à notre ville la politique événementielle à la hauteur de son ambition et de son importance, pour offrir aux boulonnais autre chose qu'un « before » qui provoque des envies migratoires et, enfin, pour que notre ville, finalement, attire lors de ces festivités nos voisins alsoséquanais et pourquoi pas parisiens ?

## REPONSE DE M. PASCAL FOURNIER A LA QUESTION ORALE DE M. JEAN-CLAUDE TISSEYRE

Votre question relative aux festivités organisées par la ville et aux objectifs ambitieux qu'il conviendrait de leur donner, m'inspire plusieurs commentaires.

Tout d'abord je tiens à saluer l'extrême minutie des données que vous avez pu collecter à ce sujet.

Je remarque que le terme « before », dans sa stricte définition à savoir « avant », vous a fait remonter le temps jusqu'en 1998. N'est-il pas quelque peu excessif de remonter à l'annulation il y a dix ans d'une Fête de la musique provoquée par un match de la coupe du monde de Football ? Nul doute que si Astor Piazzolla et Bob Marley avaient aussi pratiqué le football, cette fête n'aurait sans doute pas été annulée !

Quant aux événements à venir et plus particulièrement la Fête de la musique dont vous avez retenu de l'édition 2007 qu'elle s'était achevée à 23h43, je n'oserais rivaliser avec un minutage d'une telle précision.

Je souhaiterais rappeler que l'animation culturelle boulonnaise dont la Fête de la musique est une vitrine, se doit d'être à l'image de notre ville : ouverte, diversifiée, généreuse... Ainsi cette fête doit être un espace de diffusion qui comble aussi bien les amateurs que les professionnels, sans oublier le respect des oreilles de nos concitoyens.

L'ensemble représentera neuf heures de programmation du début de l'après midi jusqu'en fin de soirée. De quoi, vous en conviendrez ne pas faire la sourde oreille à cet événement qui sera relayé à la fois sur la Grand Place et la Dalle du Pont de Sèvres ainsi que dans de nombreux sites de la Ville.

Musiques du monde, rap, rock, musique classique, jazz,

variétés animeront ainsi les rues de Boulogne-Billancourt jusqu'à des heures décentes. Pour certains riverains, leur petite musique de nuit s'apparente aussi au silence. La manifestation du samedi 21 juin prochain valorisera donc, conformément à l'esprit de cette fête, la diversité et la vitalité des pratiques amateurs et professionnelles locales. Il y en aura, je l'espère, pour tous les goûts et tous les styles.

Souhaitons aussi que la musique adoucisse les murs y compris politiques. Prenons-en tous bonne note, c'est à notre portée. Vive l'harmonie.

Quant au feu d'artifice du 14 juillet, grande première, je souhaiterais qu'il puisse s'effectuer cette année depuis l'Île Seguin. De quoi, pour rebondir encore sur votre « before », nous inviter à réfléchir sur un « after » qui nous conduira jusqu'à l'aube d'un jour nouveau... dans lequel, tous les amateurs puissent tout simplement trouver satisfaction. A chacun de voir où il se situe.

Par ailleurs, à l'occasion de la fête de l'Europe (9 au 18 mai), de nombreuses manifestations ont été organisées dans la Ville : un concours et une exposition de photos aux passages de l'Hôtel de ville mais aussi du cinéma (hommage à Ingrid Bergman et M. Antonioni au cinéma Landowski), de la musique (concert de l'orchestre des jeunes du Conservatoire), une table ronde le 14 mai à 20h30 à l'espace Landowski sur le thème « L'Europe : une réalité mais laquelle ? » qui a réuni des journalistes, des écrivains et des professeurs comme Thomas Ferenczi, journaliste au Monde ou Dominique Reynié, professeur à Sciences-po Paris.

De même, s'agissant de la journée mondiale de lutte contre le sida, s'il est exact qu'aucun événement particulier n'a été organisé le 1er décembre 2007, une action d'importance avait été menée l'année précédente, pendant 3 semaines à compter du 1er décembre 2006 auprès des établissements scolaires. Cette action a été poursuivie tout au long de l'année 2007 par l'Espace Santé Jeunes (ESJ), structure municipale rattachée à la Direction de la Famille et de la Santé qui développe des actions de prévention des conduites à risques et notamment de prévention des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et du sida à la demande de ses partenaires institutionnels locaux.

Ainsi, 1 350 adolescents et jeunes adultes ont été informés en groupe ou en entretiens individuels dans le cadre de projets tels que « la vie amoureuse et la prévention du sida » ou « éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle » dans le cadre des programmes de sensibilisation préconisés par l'Etat.

J'espère que ces éléments répondront à votre attente.

## **M. Baguet :**

On a procédé aux élections des présidents des commissions permanentes mardi soir. Ont été élus :

Président de la commission d'urbanisme et des travaux : M. Claude Gallant.

Président de la commission des affaires générales et sociales: M. Deniziot.

Présidente de la commission des finances : Mme Dubost.

On les félicite tous les trois pour leurs nouvelles responsabilités.

Les présidents désigneront à chaque commission les rapporteurs, soit en fonction des thèmes, soit en fonction du nombre de rapports qu'il y aura dans les commissions afin que cela tourne un peu et que l'ensemble des conseillers municipaux se sentent motivés.

## **1- MUSEE PAUL BELMONDO ET DE LA SCULPTURE FIGURATIVE DU 20EME SIECLE – AMENAGEMENT INTERIEUR DU CHATEAU BUCHILLOT – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX - AUTORISATION.**

### **Rapporteur M. Solère :**

Mes chers collègues, l'objet de cette délibération est le lancement effectif des travaux du futur Musée Belmondo et de la sculpture figurative du XX<sup>e</sup> siècle. On revenait tout à l'heure 10 ans en arrière dans le domaine culturel. Là, on peut revenir encore plus longtemps en arrière.

Je rappelle que c'est depuis 1988, cela fait 20 ans, que la ville de Boulogne-Billancourt a commencé les premières discussions avec la famille, les enfants du sculpteur Paul Belmondo, sa fille, ses deux fils, notamment le comédien Jean-Paul Belmondo.

Sur cette opération, je crois qu'il y a deux aspects très forts : une dimension culturelle. Notre ville est maintenant très réputée en matière d'art des années 30. Avec la création de ce musée et la donation par la famille Belmondo de l'ensemble des œuvres du sculpteur Paul Belmondo, on a là une offre élargie de grande qualité sur Boulogne-Billancourt et d'un point de vue culturel, c'est très bon.

Elle a, à mon avis, une deuxième caractéristique : elle se situe pas loin du château Rothschild, dont les abords ne sont pas toujours dignes d'une ville de notre taille. Je trouve que l'écrin du château Buchillot, ainsi affecté de ce musée Paul Belmondo et de la Sculpture figurative du XX<sup>e</sup> siècle, donne un rayonnement sur ce site tout à fait intéressant.

L'inventaire global du fonds représente 260 sculptures et moules, c'est tout à fait important. 444 médailles et travaux préparatoires et 878 dessins. L'estimation du fonds est de l'ordre de 2,5 M€.

La ville s'était prononcée la première fois en 2007. Le Maire avait signé à l'époque l'acte de donation. Le projet avait reçu le label des Musées de France. Le concours d'ar-

chitecture avait été lancé, attribué, un permis de construire avait été livré en 2007. En avril 2007, la commission d'appel d'offres avait ouvert les plis. Là, une difficulté assez importante a surgi parce qu'il y a une différence sensible entre ce que la ville estimait être le coût de l'opération et le coût réel, notamment au niveau des menuiseries. L'appel d'offres est devenu infructueux.

Le député-maire, au lendemain des élections municipales, avait ordonné la mise en négociation avec les trois entreprises qui avaient fait des offres. A l'issue de cette négociation, la meilleure offre qui nous est proposée aujourd'hui est celle du groupe Léon Grosse qui, après une première offre de 4,440 M€, nous en propose une aujourd'hui d'un montant HT de 4,350 M€. La négociation aura permis de gagner près de 100 000 €.

Bien sûr, factuellement ce projet de délibération vous demande d'autoriser le Maire à lancer le marché de travaux avec l'entreprise Léon Grosse. Le montant global du marché de travaux est de 5 016 938 M€ TTC.

Au-delà du marché de travaux, le Maire a souhaité qu'on ne s'arrête pas uniquement à l'étude du marché principal. D'ailleurs ce sera déployé sur l'ensemble des autres délibérations quand on parlera d'autres grands projets. Il faut que l'on ait sur les opérations importantes à Boulogne une vision du coût global de l'opération.

Quand on aligne l'ensemble des coûts globaux de l'opération, on arrive à une somme de 7,58 M€ qui comprend les travaux proprement dits, la maîtrise d'œuvre pour un montant de 500 000 €, le ravalement, les révisions de prix, parce que bien évidemment quand on change les dates et que l'on dépasse les délais, il faut réviser les prix. Entre 2003 et 2007, ce ne sont pas les mêmes. Tout cela est révisé selon un indice légal. Et tous les honoraires divers.

Mes chers collègues, je crois que l'on a avec cette délibération un lancement effectif de cette opération d'une grande qualité, qui va permettre un vrai rayonnement. La famille Belmondo, il faut le dire parce que c'est la vérité, était quelque peu inquiète de voir la durée énorme de négociation avec la ville de Boulogne-Billancourt, le fait que l'appel d'offres ait été infructueux et que la ville avait pris du retard.

Aujourd'hui, on lance clairement l'opération. Si ce soir, ce que je souhaite, vous validez cette opération, nous aurons très prochainement à Boulogne-Billancourt un nouveau musée de grande qualité au service de tous les Boulonnais et au-delà.

Merci beaucoup.

## **M. Mougin, rapporteur de la commission des Travaux :**

La commission des travaux a rendu un avis favorable.

## **M. Baguet :**

La commission des finances -j'assume l'intérim de Mme Dubost- a approuvé cette délibération et s'est interrogée notamment sur le ravalement et la restauration des œuvres. C'était une demande de Jean-Pierre Fourcade.

Mme Vouette : Nous avons déjà signalé lors du mandat précédent qu'il n'était pas convenable que la mairie communale, via la presse, le résultat des votes à venir. Nous voyons que ces pratiques perdurent puisque Le Parisien a déjà publié un état des lieux des décisions devant être prises ce soir au sujet du château Buchillot, chiffrages précis à l'appui. Ceci est d'autant plus regrettable que nous avons longuement parlé mardi dernier de trouver des économies sur ce projet lors de la commission des finances et que vous deviez faire le point aujourd'hui.

Nous aimerions qu'à l'avenir, la presse relate les décisions prises par le conseil municipal, une fois les débats conclus et les votes confirmés.

Sur la question du projet Buchillot lui-même, que nous voterons puisque la ville s'est engagée, mais dont les surcoûts nous semblent surprenants par leur ampleur, nous aimerions avoir transmission des documents d'évaluation de l'opération de ravalement avec la liste précise des travaux prévus.

## **Mme Shan :**

J'ai deux questions. Cette opération constitue un élément ponctuel. On peut regretter que ce projet ne fasse pas partie d'un projet global d'aménagement de tous les bâtiments. Vous l'évoquez justement en reprenant la formulation de la délibération d'avril 2007, qui annonçait, si je puis me permettre, des "afters". Est-ce qu'il y a donc un plan de phasage de l'opération dans laquelle cette réhabilitation s'inscrit ? C'est ma première question.

La deuxième : la délibération numéro 7 du 5 avril 2007 faisait état d'une contribution de 315 000 € alloués pour l'opération par le Conseil général des Hauts-de-Seine. Rapporté au chiffrage de l'opération alors évoqué, elle couvrait environ 10,35 % de son montant HT. Nos adjoints également conseillers généraux pourront-ils obtenir aujourd'hui le même engagement du Conseil général des Hauts-de-Seine, revus en fonction du montant de la nouvelle autorisation de programme à prévoir, soit d'une somme qui serait d'au moins 660 000 € ?

## **M. Baguet :**

Merci Mme Shan, c'est une très bonne proposition. Je me tourne vers nos collègues du Conseil général !

## **M. Cohen :**

Monsieur le Maire, c'est avec plaisir que l'on voterait cette délibération, d'autant qu'il s'agirait de conclure cette

opération engagée depuis un moment et qu'elle valorisera à la fois le patrimoine de la famille Belmondo et les acquisitions de la ville de Boulogne-Billancourt.

Cependant, vous avez parlé tout à l'heure, par la voix de Thierry Solère, de l'aménagement global d'une opération. Comme vous le savez, ce parc abrite le Poney Club, lequel présente un caractère extrêmement intéressant pour la ville de Boulogne-Billancourt, mais s'intègre également dans une opération globale sur l'activité hippique de cette ville, qui fait débat depuis de nombreuses années, et qui pose le problème de l'aménagement récurrent entre le parc Rothschild, le centre hippique et ce Poney club, qui nécessitera un traitement particulier au moment de son déménagement.

J'insiste sur ce point, car la confrontation de l'activité du Poney Club de la ville de Boulogne-Billancourt, en comparaison de certaines villes, pas si loin que cela de Boulogne-Billancourt, montre que cette activité est non seulement en voie de progression, mais qu'elle a un potentiel de progression plus important que ce que l'on soupçonne, à condition de le traiter avec élégance, et notamment de penser aux parents qui triment leurs enfants en centre-ville ou en cœur de ville plutôt qu'à l'extérieur de la ville.

Avez-vous prévu cet aménagement ? Qu'envisagez-vous ? Pensez-vous que cette enveloppe financière est compatible avec les exigences du Musée Paul Belmondo à venir ?

## **M. Solère :**

Première réponse par rapport à la presse. Vous savez, nos débats sont publics. Dans les commissions vous êtes les uns et les autres nombreux et la presse, le journal Le Parisien, pour le citer, fait son travail. Je ne sais pas si vous vous en plaignez, je ne m'en plains pas. Je trouve normal que la presse suive un projet tout à fait important pour Boulogne-Billancourt. Je l'ai rappelé tout à l'heure, ce projet a pris du retard.

La presse d'ailleurs s'en était fait l'écho, puisqu'il y avait une certaine inquiétude dans la famille Belmondo. Les fils du sculpteur ont souhaité bien évidemment rencontrer le député-maire dès le lendemain des élections municipales. Pour ma part, je ne trouve rien d'anormal dans le fait que la presse fasse son travail.

Deuxième sujet, Mme Shan, vous parlez de la subvention du Conseil général. Je vois que rien ne vous échappe. Vous avez tout à fait raison, la subvention du Conseil général a été définie sur des critères. Aujourd'hui, les critères ont changé, donc bien évidemment je vais, avec l'ensemble de mes collègues conseillers de Boulogne-Billancourt, Mme de Rose et Mme Godin, nous rapprocher à nouveau du Président du Département pour demander la réévaluation de l'allocation versée par le Conseil général sur ce projet. Nous ferons pareil avec le Conseil régional d'Ile-de-France.

M. Cohen, vous parlez des conséquences. Bien évidemment, il faudra délocaliser le Poney club. Quand j'étais adjoint aux sports, j'avais créé cet équipement sur Boulogne, il s'est de plus en plus développé puisqu'au-delà du sport loisir avec l'ACBB, nous avons développé cela dans le cadre du sport scolaire. Aujourd'hui, on est dans une ville où il y a une spécificité, c'est que nos enfants peuvent faire du poney dans le cadre scolaire. C'est un succès intéressant.

Bien évidemment, il ne s'agit en rien de remettre en cause la pratique du poney à Boulogne-Billancourt. C'est une ville dense aux portes de Paris, bien évidemment nous allons regarder cela.

En votant ce soir ce contrat, les travaux du château Buchillot vont commencer. Il va y avoir à peu près 16 mois de travaux. Donc, nous avons quelques mois pour trouver une solution qui n'a pas encore été aujourd'hui complètement validée, qui permettra bien évidemment une pratique tout à fait idéale du poney, respectueuse de la sécurité des enfants. En matière de poney, c'est bien évidemment le premier critère. Deuxièmement, des conditions d'accès et d'accueil pour les familles tout à fait idoines.

Troisième question, Mme Shan, sur le ravalement. Je vous le dis, notre objectif est vraiment de ne pas essayer de minimiser les réalités. Cela ne sert à rien. Il faut regarder les choses en face. Ces grosses opérations engagent la ville, les contribuables, elles sont la résultante d'un choix politique. Il ne faut pas uniquement s'arrêter à des marchés, mais il faut lister l'ensemble des opérations qui paraissent nécessaires.

Dans cette affaire, un ravalement était envisagé par les services. Il y a deux aspects dans une opération de ravalement : l'aspect esthétique des façades du bâtiment, et des aspects de sécurité, notamment je pense aux volets, dont je crois qu'il faudra révéifier la sécurité. Bien évidemment, on le met dans le cadre du programme général pour que tout le monde ait une vision d'ensemble, au-delà du marché de ce que le projet peut coûter.

Voilà, Monsieur le Maire, les différentes réponses que je voulais apporter aux questions posées par le Conseil.

## **M. Fourcade :**

Monsieur le Maire, nous voterons cette délibération parce que la ville a pris un engagement avec la famille de Paul Belmondo. Par conséquent, il est légitime de s'y tenir. Je regrette tout de même qu'emportée par sa passion, l'administration municipale ait ajouté des tas de choses à ce projet, le ravalement ne s'impose pas, la restauration des œuvres ne s'impose pas. J'apprécie votre méthode qui consiste à globaliser la totalité. Mais puisque vous globalisez, tenez compte de la TVA que la ville touchera dans 2 ans et qui représente à peu près 900 000 à 1 M€. Avec ce remboursement de TVA, la subvention du Conseil régional et

celle du Conseil général, on arrive à une dépense pour la ville qui est supportable. Elle est supérieure à la valeur de la collection, mais je crois que c'est quelque chose d'important, par conséquent nous voterons cette délibération.

## **Mme Pineau :**

Ce n'est pas vraiment une demande de parole, c'est juste une précision. A la dernière commission permanente, le 29 novembre 2007, le Conseil régional avait voté une subvention de 621 000 € qui correspondait également à un pourcentage des travaux. Puisque le montant global des travaux a évolué, je voulais juste dire que j'allais présenter à une prochaine commission permanente la réévaluation en fonction du pourcentage.

## **Mme Vouette :**

Au sujet du ravalement, je vous ai demandé si on pourrait avoir la liste exacte des travaux envisagés.

## **M. Baguet :**

Je vais effectivement vous communiquer ces éléments.

M. Solère a raison d'insister et je remercie Jean-Pierre Fourcade de l'avoir souligné, je souhaiterais présenter des délibérations avec des coûts globaux, parce que souvent on saucissonne et on n'a pas la vision correspondant réellement à l'engagement. Il faut que nos concitoyens se rendent compte des efforts considérables qui sont faits.

Un équipement de cette nature, c'est un gros investissement municipal. Effectivement, on pourrait présenter en déduction, vous avez raison M. Fourcade, le remboursement de la TVA, mais d'abord le fonds de compensation de la TVA n'est pas à 19,6 ensuite il est à n+2. Prenons les dépenses. Il faut quand même les avancer sur le plan de la trésorerie, la ville doit les sortir.

Deuxièmement, sur les subventions extérieures, je remercie d'ores et déjà notre collègue Mme Pineau pour son action au Conseil régional et nos 3 conseillers généraux pour demander des subventions supplémentaires. J'espère qu'ils y arriveront. Je ne suis pas sûr que vos assemblées respectives suivent. C'est pour cela qu'il est plutôt préférable de présenter à l'avenir des délibérations avec des coûts globaux pour éviter de repasser devant nos assemblées, j'allais dire partenaires et amies.

Quant aux différentes dépenses, notamment aux frais de restauration des œuvres, il faut bien effectivement les nettoyer pour les mettre en valeur. Il est prévu dans la ligne restauration des œuvres, qui était de 225 000 € de mémoire, 50 000 € d'équipement multimédia et signalétique, ainsi que 50 000 € pour tout le mobilier, ce qui n'était pas prévu. Le reste, c'est le nettoyage des œuvres pour pouvoir les exposer dans de bonnes conditions.

Enfin, pour conclure, deux choses. Je suis assez d'accord avec M. Cohen. Il faut avoir une vision globale de l'opération et cela nécessite de réfléchir notamment à l'accès auquel M. Solère a fait référence tout à l'heure au parc Rothschild. J'ai rencontré le nouveau directeur général de l'équipement, M. Christian Curé. Je lui avais déjà écrit sur l'accès au parc Rothschild. Il est d'accord. Il est en train de consulter les services d'entretien de l'autoroute et les CRS. On va essayer de trouver la solution la plus satisfaisante possible. Quand les promeneurs du parc Rothschild se retrouvent sur le pont avec les véhicules de sécurité ou les véhicules d'entretien, ce n'est pas satisfaisant.

Il faut avoir une approche globale et on aura aussi une approche avec le Conseil général sur l'avenir du château Rothschild, puisque les deux sont liés. L'idéal serait d'avoir un château Rothschild réhabilité et tourné vers des événements culturels, et juste à côté le château Buchillot, lui aussi consacré à l'œuvre de Paul Belmondo, le tout accessible par la Seine, c'est un souhait du Président du Conseil général de développer la Vallée de la culture jusqu'au château Rothschild et le Musée Belmondo.

Cela n'enlève pas le problème du Poney club qu'il faudra résoudre. J'ai toujours pensé qu'il aurait eu plus sa place sur le quai Le Gallo, en centre ville, et les chevaux à Rothschild. A l'époque les services du ministère de l'Environnement nous ont empêchés d'installer un centre hippique dans le château Rothschild.

On a eu l'autorisation de faire deux carrières de plein air, on n'a pas eu l'autorisation de faire les écuries, c'est bien dommage. Il faut trouver une solution. Lorsqu'on est adulte, on peut prendre sa voiture pour faire de l'équitation au Parc Rothschild. Lorsqu'on est enfant, compte tenu des emplois du temps chargé, c'est plus difficile. Nos enfants ont des emplois du temps de ministre, ils sont tous débordés, c'est plus pratique d'aller rue Gallieni. Cela ne nous a pas échappé. On s'est intéressé à tous ces dossiers, on va essayer d'y répondre le plus favorablement possible et le plus économiquement possible.

Dernière information : il y a aussi de bonnes nouvelles. Dans cette opération, j'ai reçu un courrier d'un fondateur de la fonderie Susse, créée en 1758, qui a retrouvé dans ses réserves des moules de Paul Belmondo, dont le fameux Apollon de grande dimension, et le fondateur a fait don de ces moules à la ville de Boulogne-Billancourt, ce qui fait qu'il ne nous manque plus qu'à avoir l'autorisation des enfants de Paul Belmondo pour fondre nous-mêmes des bronzes de Paul Belmondo.

On pourra effectivement peut-être arrondir les recettes, le bilan de l'opération, avec des Apollon de Paul Belmondo fondus grâce à la fonderie Susse

## **La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité.**

On transmettra à la famille Belmondo.

## 2 - PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATION DE POSTES - MESURES DIVERSES.

**Rapporteur: Mme Belliard.**

Mes chers collègues, une délibération avec plusieurs points.

Le premier point concerne la formation des élus et les mesures à prendre à propos de cette formation des élus. Il faut savoir que la loi de 1992, suivie de celle de 2002 relative à la démocratie de proximité, prévoit une délibération obligatoire pour le Conseil municipal pour favoriser la formation des élus.

La formation des élus est une dépense obligatoire pour les collectivités. Il faut inscrire les frais de formation au budget.

Cette même délibération prévoit que, pour les élus qui ont le statut de salarié, le droit à la formation est prévu et ils peuvent bénéficier d'un congé de formation de 18 jours par élu. Sachant qu'une perte éventuelle de salaire peut être compensée en partie.

Le droit à la formation est un droit individuel, je crois que l'on pourrait même parler de devoir, il est vraiment important que les élus aient le souhait de s'intéresser à la gestion publique locale, aux différentes missions qui leur sont confiées, et ces formations favorisent une meilleure appréhension des missions qui nous sont confiées.

Le montant prévu est fixé à 20 % du montant des indemnités de fonction.

Jusqu'à présent, c'est une possibilité qui n'a pas du tout été suivie puisque, dans les dernières années, il était dépensé au maximum dans les meilleures années 5 000 € pour l'année et pour l'ensemble du Conseil. Donc, sans faire de dérapage excessif, c'est quelque chose que nous pouvons favoriser. C'est le premier point.

Le second point concerne l'accueil des apprentis. La ville de Boulogne-Billancourt s'est engagée dans le dispositif de l'apprentissage depuis 1996. Près de 95 apprentis ont été accueillis depuis 11 ans et aujourd'hui 22 apprentis sont répartis dans différents secteurs. Ces secteurs sont ceux de la famille et de la santé, les systèmes d'information, l'éducation, les affaires générales, la jeunesse et les sports, le patrimoine bâti, la logistique et les ressources humaines. Vous voyez l'amplitude de cette couverture. Il y a par ailleurs 2 apprentis à la Communauté d'Agglomération.

Cette politique d'apprentissage est absolument fondamentale pour la ville. Elle allie plusieurs enjeux : l'intérêt pour les jeunes en leur proposant une intégration professionnelle et une formation, et la ville qui trouve son intérêt en faisant connaissance avec des ressources humaines et avec des jeunes qu'elle peut former et à qui elle peut proposer de rester.

Cet accueil des apprentis est assez encadré, puisque c'est une décision qui est présentée à l'avis du Comité Technique Paritaire.

Ce que nous allons vous proposer dans cette délibération, c'est de poursuivre cette politique d'accueil d'apprentis au sein des services municipaux.

Le troisième point constitue la création d'un Comité Technique Paritaire commun à la ville de Boulogne-Billancourt, à la Caisse des Écoles et au Centre Communal d'Action Sociale. En fait, ces deux ensembles ont un effectif inférieur à 50 personnes. Il leur est donc proposé de nous rejoindre de façon que le CTP puisse être tenu ici en mairie, plutôt que d'être tenu par d'autres instances.

Le quatrième point concerne la transformation de postes. Un poste qui est recadré dans la fonction réellement exercée par la personne. C'est la puéricultrice qui redevient un infirmier de classe normale. Et 2 rédacteurs de catégorie B, dont le poste est transformé en poste d'attaché de catégorie A.

Le cinquième point concerne le régime indemnitaire des directrices adjointes de crèches collectives, qui sont amenées à exercer la fonction de directrice des crèches en leur absence. Il est proposé de leur accorder un montant forfaitaire mensuel complémentaire de 20 €.

Dernier point : un logement de fonction. Par la loi de 1990, un logement de fonction peut être attribué à un collaborateur de cabinet d'un Maire d'une ville de plus de 80 000 habitants. Cet appartement est situé à Versailles. Nous devons en délibérer.

Y a-t-il des questions ?

**M. Baguet :**

L'avis de la commission des affaires générales.

**Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :**

Avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas participé au vote et le groupe @lternance s'étant abstenu.

**M. Baguet :**

Pour la commission des finances, le groupe Majorité Rassemblée et le groupe Unis pour Boulogne Billancourt ont voté pour. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

**Mme Shan :**

J'ai une question sur le point 6. La nécessité absolue de service, compte tenu des contraintes spécifiques de l'em-

ploi de directeur de cabinet du Maire, s'accorde très mal, je trouve, avec un logement situé à Versailles. Je suis attachée à ce qu'en l'occurrence, ce logement de fonction soit situé à proximité immédiate de la mairie et toute autre situation me semblerait abusive. Aussi, je souhaite que les différents points de cette délibération soient segmentés afin de les voter séparément.

## **M. Baguet :**

Mme Shan, je trouve que le mot "abusif" est un peu excessif. Vous pouvez peut-être prendre en compte la vie privée des collaborateurs de mairie. Tous les employés municipaux n'habitent pas Boulogne-Billancourt. Je pense qu'ils rêveraient tous d'habiter Boulogne-Billancourt. Lorsque vous avez charge d'enfants et que vous changez d'emploi en cours d'année, vous pouvez souhaiter que vos enfants poursuivent leur scolarité dans le même groupe scolaire. Je trouve que vos propos sont un peu excessifs.

Je vous rappelle que c'est une loi qui a été en plus modifiée le 19 février 2007, qui autorise l'attribution, pour nécessité absolue de service, d'un logement à un emploi de cabinet, ce qui a été fait d'ailleurs par le passé et régulièrement renouvelé. Il est arrivé que des précédents directeurs de cabinet n'habitent pas à Boulogne-Billancourt. C'est arrivé il n'y a pas très longtemps.

## **M. Cohen :**

Mme Belliard, pourriez-vous faire passer une petite circulaire pour expliquer. Ces délibérations sont très intéressantes, mais très peu de gens savent quelle formulation utiliser pour demander l'accès ou pour bénéficier du droit à la formation.

## **Mme Belliard :**

Je vous transmettrai avec plaisir la liste de tous les organismes agréés qui proposent des formations.

## **M. Baguet :**

Je suis très favorable au soutien de la formation par l'apprentissage, y compris la formation en alternance. Si nous, collectivités territoriales, n'aidons pas les jeunes qui veulent se lancer dans la formation en alternance, ils ont beaucoup de mal à trouver des stages pratiques, et ils ne pourront pas continuer leur formation.

## **Mme Vouette :**

Monsieur le Maire, une petite précision concernant le point 6, l'article 7 et une explication de vote.

Concernant le point 6 et l'article 7, c'est-à-dire le logement de fonction. La loi prévoit effectivement qu'un logement et un véhicule de fonction puissent être attribués par

nécessité absolue de service à un seul emploi de collaborateur de cabinet d'un maire ou d'un président d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants. Toutefois, l'article R.94 du code du domaine de l'Etat précise qu'il y a "nécessité absolue de service, lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service sans être logé dans les bâtiments où il doit exercer ses fonctions." C'est ce point précis qui nous gêne.

Dans le cas présent, nous sommes dans une situation particulière, puisque le logement dont il est question ne se situe pas à Boulogne-Billancourt, mais à Versailles, ce qui nous semble s'écarter de l'esprit de la loi. Nous comprenons les raisons d'ordre familial qui sont à l'origine de ce choix et nous avons compris que la personne concernée s'engage à se rapatrier à terme sur notre ville. Notre groupe s'abstiendra donc sur l'article 7 et nous demandons donc un vote par division.

## **M. Baguet :**

On ne va pas passer la nuit sur le sujet ! Je trouve que l'acharnement du groupe socialiste est un peu déplacé ! Vous pourriez faire preuve d'un peu de tolérance. Vous demandez un engagement solennel sur la vie privée de quelqu'un. Je ne me vois pas l'autorité ni le pouvoir d'intervenir sur la vie privée de quelque collaborateur de la mairie qu'il soit. Donc, je ne le ferai pas. Je ne demanderai pas à l'intéressé de prendre cet engagement. S'il a décidé de rester habiter dans son logement, il y restera. Je trouve que vous vous immiscez dans la vie privée des gens de façon absolument anormale. La loi autorise cela. On applique la loi. C'est le texte de loi. Cela a toujours été fait, cela peut être confirmé par les anciens élus de la ville. Je ne vois pas pourquoi, effectivement, on va passer la nuit sur ce sujet.

## **Mme Bauche :**

Afin de mettre tout le monde d'accord, en fait, dans l'explication il y a "nécessité absolue de service", alors que c'est un droit et une possibilité qu'ont les collaborateurs de cabinet. Il n'y a pas de vraie raison effectivement de s'immiscer dans son choix d'habitation. La nécessité absolue de service, c'est plutôt d'être tout près de Boulogne, mais si vous supprimez ce terme, peut-être que cela met tout le monde d'accord.

## **M. Baguet :**

Le texte de loi est clair, c'est la loi numéro 209 du 19 février 2007, article 67, parue au Journal Officiel de la République Française le 21 février 2007 : "dans les mêmes conditions, un logement peut être attribuée par nécessité absolue de service à un emploi de collaborateur du cabinet... (lecture)". Le texte est clair. On ne va pas passer la nuit sur ce sujet.

Je mets aux voix la délibération.

Il n'y a pas de vote séparé, Mme Vouette, je suis désolé. Je veux bien que l'on fasse un vote séparé. On peut voter sur le point 6 si vous voulez, mais après, je demanderai un vote sur la délibération globale, cela revient au même.

## **M. Tisseyre :**

Je reviens sur la formation des élus, qui vous tient à cœur. La formation des élus me paraît essentielle. Nous nous sentons concernés par tous les sujets de la formation, les sujets de formation auxquels cette délibération se réfère, sauf à court terme du moins, le sujet concernant les délégations.

Néanmoins le salarié à temps plein dans une entreprise privée que je suis apportera un bémol concernant la difficulté à organiser ces congés formation tant la méconnaissance des entreprises sur ces processus est grande. Nous sommes en effet très peu de salariés concernés, d'où la difficulté de prise en compte par les RH et les managers. Un peu de communication générale à ce sujet ne serait pas du luxe.

Concernant l'accueil des apprentis, je souhaiterais savoir quel est le profil des apprentis et si l'alternance scolaire est systématique.

## **Mme Belliard :**

Votre remarque est tout à fait justifiée. Je vous propose de faire une note d'information pour donner la procédure à suivre pour tous ceux qui sont dans votre cas et qu'ils sachent de quelle manière présenter cette formation auprès de leur employeur. Nous ferons cela avec la DRH. Merci de votre proposition.

## **M. Baguet :**

Nous avons évoqué cela. C'est bien qu'en début de mandat on diffuse à tout le monde les possibilités de droit à la formation en tant qu'élus municipaux.

## **Mme Vouette :**

Monsieur le Maire, on n'a pas voté la délibération.

## **M. Baguet :**

Mais si, la délibération a été votée, j'ai donné la parole à M. Tisseyre après. On a compris que vous ne vouliez pas qu'un collaborateur de cabinet soit logé. C'est bon.

## **Mme Vouette :**

Ce n'est pas cela le problème. Et le vote sur la délibération globale ?

## **M. Baguet :**

Vous avez voté.

Je remets aux voix la délibération dans sa globalité.

Ont voté pour : 50 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

## **La délibération n°2 est adoptée.**

### **3 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX.**

#### **Rapporteur : Mme Belliard**

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité prévoit l'obligation pour les communes de plus de 10 000 habitants de créer une commission consultative des services publics locaux.

Cette commission est en fait consultée obligatoirement pour donner un avis sur tout sujet de délégation de service public, sur tout projet de création d'une régie dotée d'une autonomie financière ainsi que sur tout projet de partenariat.

En cours d'exploitation, elle peut formuler un avis sur la qualité du service public rendu. Chaque année, elle produit un rapport, rend compte des différentes activités constatées et analyse la qualité du service produit.

Cette commission examine aussi les rapports sur tout ce qui concerne l'eau potable, l'assainissement, la collecte des ordures ménagères.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à l'assemblée délibérante avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission.

## **M. Baguet :**

M. Fourcade, vous pouvez nous proposer un nom de titulaire pour la commission consultative ?

## **M. Fourcade :**

Mme Klein.

## **M. Baguet :**

Mme Vouette, vous pouvez nous donner le nom d'un suppléant ?

**Mme Vouette :**

On n'a pas de titulaire ?

**M. Baguet :**

Non, on applique la règle de la proportionnelle, comme l'ancienne mandature, il y a 4 de la majorité rassemblée, 1 de l'opposition majoritaire, la plus nombreuse, et un suppléant.

**Mme Vouette :**

Mme Even.

**M. Baguet :**

Je vous propose les noms pour le Conseil municipal de Mme Belliard, Mme Dubost, Mme Monties, Mme Bruneau et Mme Klein en titulaires.

En suppléants, je propose les noms de Mme Lorber, Mme Vetillart, M. Louap, M. Graffin et Mme Even.

Pour les associations. Je vous propose de rester globalement sur les associations qui avaient déjà été précédemment retenues, à savoir dans les associations titulaires : l'ACBB, qui représente le monde sportif. L'UNPI qui représente le monde immobilier. L'Association des Contribuables Actifs, qui représente le monde de la finance. Dans les associations suppléantes, je vous propose l'association Intégrer Billancourt, qui représente l'environnement, le Forum universitaire, mais qui a changé de nom.

**M. Fournier :**

Forum Universitaire de l'Ouest Parisien.

**M. Baguet :**

Ils ont fait leur assemblée générale hier soir. Et une association pour représenter les jeunes boulonnais, Boulogne-Billancourt Information Initiative Jeunes.

Voilà les associations que je propose et les noms.

**Mme Belliard :**

Je ne prendrai pas part au vote, parce que je suis encore actuellement présidente des contribuables actifs de Boulogne-Billancourt, n'ayant pas trouvé le temps de faire l'assemblée générale, mais cela ne saurait tarder.

**M. Baguet :**

Mme Belliard va démissionner de sa responsabilité associative, ce qui me paraît une saine mesure.

**M. Louap :**

J'adopterai la même position que ma collègue, puisque je suis encore à ce jour président de l'association Boulogne-Billancourt Initiative Jeunes, et de même je démissionnerai très prochainement.

Ont voté pour : 53 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 2

Mme BELLARD ne prend part au vote (en tant que Présidente de l'association des contribuables actifs de Boulogne-Billancourt).

M. LOUAP ne prend part au vote (en tant que Président de l'association Boulogne-Billancourt Initiative Jeunes).

**La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité.****4 - AUDIT DE RENOUELEMENT DE LA CERTIFICATION QUALIVILLE - COMMUNICATION.****Rapporteur : Mme Belliard**

Depuis 2004, la ville de Boulogne-Billancourt a engagé une démarche d'amélioration de l'accueil et du service rendu aux usagers. Je me félicite d'avoir trouvé cet état d'esprit.

Cela a démarré en 2004 par la création d'un centre d'appels et un centre d'accueil téléphonique. D'ailleurs, quand vous téléphonez en passant par le standard, vous devez noter une réelle différence d'accueil.

L'amélioration de la qualité des prestations rendues aux usagers et l'efficacité de l'accueil du public a ainsi permis à la Ville d'obtenir en juillet 2005 le certificat Qualiville délivré par l'association française pour l'assurance de la qualité (AFAQ), certification confirmée après les audits de juillet 2006 et juillet 2007.

Une auditrice, mandatée par l'A.F.A.Q.-A.F.N.O.R., a réalisé l'audit de renouvellement les 14, 15 et 16 avril afin de vérifier que les engagements de service sont bien tenus et qu'un plan d'amélioration est en œuvre.

L'auditrice a souligné dans son rapport des points forts : courtoisie et sens du service public du personnel, suivi des objectifs du centre d'appels, information des usagers sur l'arrivée de leur passeport, organisation documentaire via Intranet. Elle a signalé également quelques points sensibles : gestion des documents en banque d'accueil, gestion des taux de rendez-vous de l'écrivain public, non identification de l'interlocuteur sur les courriers signés par un élu, horaires annoncés sur la bande annonce de fermeture, notamment sur l'espace Landowski.

Une remarque a été émise concernant la qualité de l'accueil de l'annexe Delory, l'auditrice ayant noté l'absence de personnel depuis le 30 mars. Cette remarque, pouvant mettre en cause la certification, appelait une réponse obligatoire de la ville.

La ville a donc répondu positivement dans une démarche englobant la nécessaire polyvalence des hôtesses d'accueil de la population, une organisation plus rigoureuse des différents supports d'information et d'orientation, la suppression de la banque d'accueil du rez-de-jardin et mise en place d'une signalétique visible qui renvoie les personnes au "niveau accueil", actuel niveau du rez-de-chaussée, le redéploiement d'un agent d'accueil à l'annexe Delory.

Cette politique de la qualité du service rendu à la population n'a d'intérêt que si elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, si elle est relayée par l'ensemble des services municipaux au-delà du périmètre initialement certifié (actuellement ne sont certifiés que l'accueil téléphonique et l'état civil), si elle est soutenue par une politique de formation de professionnalisation de l'accueil, si elle a le souci de s'adapter à de nouveaux usages et si le Boulonnais n'est plus perçu comme un usager ou un administré, mais comme un client. Depuis janvier 2008, la ville a 110 300 clients.

Nous avons déjà mis en place un signe visible d'accueil au rez-de-chaussée. Les mercredis et samedis matins est installée une aire de jeu qui permet aux enfants de patienter en jouant tranquillement. Cet espace favorise un plus grand calme pour le bénéfice de tous ceux qui se trouvent à ce niveau. Il a été décidé de rendre pérenne cette aire de jeu.

Afin de poursuivre la démarche initiée et conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale pour "améliorer la qualité de services rendus aux Boulonnais" je vous propose de poursuivre cette démarche qualité en l'étendant pour l'année à venir à ce qui est appelé l'"accueil des familles", qui est très fréquenté par la population et qui concerne la carte B plus B, les inscriptions Jeunesse et sports, Education, Famille. Ainsi en mars 2009, le rez de chaussée, niveau d'accueil le plus en contact avec les Boulonnais, pourra obtenir une certification.

C'est une démarche à laquelle tous le monde, où qu'il soit dans la mairie, est invité à participer et à s'associer.

## **M. Baguet :**

Merci c'est une très bonne démarche initiée en 2004 et qui permet à tout le monde de se mobiliser et d'améliorer les services rendus à la population boulonnaise.

## **Mme Vouette :**

Nous soutenons cette démarche, toutefois je vous avouerais que nous sommes un peu surpris par le vocabulaire de "client". Pour nous, les Boulonnais sont avant tout des

citoyens boulonnais, des usagers. Client, cela renforce le côté consumériste des citoyens vis-à-vis des demandes qu'ils ont vis-à-vis des services publics. Je trouve que c'est un peu dommage. Nous faisons tous partie d'une certaine communauté, la communauté des Boulonnais, je trouve cela dommage de modifier cela dans un rapport client/fournisseur.

## **Mme Shan :**

J'avais deux remarques.

La première rejoint celle de ma collègue pour dire que ce qui est gênant, c'est qu'en fait la ville de Boulogne-Billancourt n'est pas une entreprise et que le terme "usager" fait référence à la notion de service public. Bien entendu, la ville continuera à assurer le service public.

Sinon j'avais une petite réflexion à soumettre sur de l'aire de jeux mise à disposition des familles au rez-de-chaussée. Si l'initiative est agréable et sympathique, il n'en reste pas moins qu'il me semble que c'est la responsabilité de la ville qui est engagée en cas d'accident et non celle des parents, contrairement aux petits messages affichés sur le petit panneau A4. Il me semble que l'on ne peut pas se dégager de notre responsabilité, sauf si l'installation est aux normes, ce qui requiert une expertise.

## **M. Baguet :**

Pour vous répondre effectivement sur les mots "client" et "usager", entre les deux, franchement, je préfère le mot "client" parce que dans le passé, beaucoup d'administrations françaises ont malheureusement assez peu considéré les usagers. Il y a justement beaucoup d'administrations qui ont changé leur attitude par rapport à cette notion d'usager. Je pense à la SNCF, la RATP, EDF maintenant qui parlent de clients, qui fixent des rendez-vous à des heures précises pour éviter que les gens soient obligés de prendre une journée entière de congé pour se faire installer un compteur électrique.

Je crois qu'il faut se féliciter de l'amélioration de la qualité des services rendus par nos administrations françaises. C'est le même objectif que l'on partage. C'est un langage un peu propre à Mme Belliard, mais c'est très bien, je la soutiens. Entre "usager" et "client", je préfère le mot "client". Cela montre la volonté de s'améliorer.

En ce qui concerne la petite placette pour les jeux, il ne faut pas voir du mal. C'est simplement pour permettre aux familles qui viennent, même s'il y a des heures d'ouverture le soir, il y a une prolongation de l'ouverture de la mairie le jeudi soir jusqu'à 19 heures, il y a des ouvertures le samedi matin, mais nos familles boulonnaise ne viennent pas forcément à 8 heures 30 ou 9 heures, mais elles viennent toutes entre 10 heures 15 et midi. A ce moment-là, le service civil qui fait déjà beaucoup, assure une très belle prestation le samedi matin pour la délivrance des passeports et des cartes

d'identité. On a pensé que c'était bien de mettre une petite aire de jeux à la satisfaction des familles et de tout le monde, cela permet de patienter dans la joie et la bonne humeur.

On verra les problèmes de responsabilité. Vous savez, si à chaque fois on doit se retrouver coincés par des problèmes de responsabilité et autres, je suis le Maire de la commune, j'assume ma responsabilité en la matière. L'accident ne peut pas être très bien grave, les parents sont à quelques mètres, il y a des tapis de mousse en dessous. Je suis persuadé que l'on trouvera des solutions avec les familles en cas de petits incidents, mais si on contraint trop nos enfants, ils finiront par se blesser réellement à l'extérieur. Il faut aussi laisser nos enfants faire l'apprentissage de la vie, et notamment sur des endroits qu'ils ne connaissent pas forcément.

## **Le Conseil prend acte de la communication.**

### **5 - MUSEE DES ANNEES TRENTE - CONVENTION DE PARTENARIAT - AUTORISATIONS.**

**Rapporteur: M. Fournier**

Il s'agit de vous présenter deux conventions permettant de faire découvrir et de promouvoir le musée des années 30 et le musée jardin Landowski, tout en favorisant le rayonnement culturel de la ville.

La première convention concerne un partenariat avec le Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France (CRT) qui constitue déjà un relais promotionnel conséquent et essentiel pour la ville, avec notamment deux supports de communication écrits et un support multimédia, ainsi que de nombreux et multiples échanges.

Cette convention vise à permettre un accès gratuit aux deux musées précédemment cités aux titulaires de la carte professionnelle délivrée par le CRT, qui pourront ainsi devenir d'excellents ambassadeurs de la ville.

La seconde convention vise à conclure un partenariat tarifaire avec la Société des Amis du Louvre, association prestigieuse qui bénéficie déjà de conditions tarifaires dans 17 grands musées. En contrepartie, la Société des Amis du Louvre fera la promotion du Musée des Années 30 dans la brochure trimestrielle qu'elle édite.

**Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :**

Avis favorable à l'unanimité.

**Mme Vetillart, Rapporteur de la Commission des Finances :**

Avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne Billancourt et le groupe @lternance n'ont pas pris part au vote.

**M. Fourcade :**

Nous voterons cette délibération, ces deux conventions nous paraissent tout à fait excellentes.

**La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.**

### **6 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL - COMMUNICATION SUR UN POLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COMMUN AUX CONSERVATOIRES A RAYONNEMENT REGIONAL DES VILLES DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET DE PARIS.**

**Rapporteur: M. Fournier**

Cette communication a pour objet de vous présenter un projet de création de pôle d'enseignement supérieur de la musique, qui a vocation à rattacher ce type de formation au cadre universitaire et à faciliter ainsi l'harmonisation des cursus au niveau européen.

Ce projet vise à organiser le rapprochement et la collaboration des deux principaux conservatoires d'Ile-de-France : Boulogne-Billancourt et Paris. Le pôle ainsi créé pourrait permettre de délivrer un nouveau diplôme équivalent à une licence universitaire, offrant ainsi aux étudiants la possibilité de poursuivre des études dans le cadre européen et d'ainsi faciliter leur mobilité professionnelle. Sont aujourd'hui concernés une vingtaine d'étudiants sur les deux établissements.

Ce projet nécessite un financement croisé Etat/collectivités. Les collectivités participent déjà de manière conséquente au financement des actuels cycles de perfectionnement. Le ministère de la Culture nous a fait savoir qu'aucune participation financière de la ville ne serait nécessaire, l'Etat prenant en charge son coût.

Sous cette réserve essentielle et pour permettre la gestion et le développement de ce pôle, il conviendra, le moment venu, de mettre en place un cadre juridique adapté associant les deux villes.

Le statut d'établissement public de coopération culturelle EPCC pourrait correspondre à ce projet.

Dans un premier temps, et compte tenu de la mise en œuvre d'un EPCC, nous allons nous efforcer d'obtenir d'une part l'habilitation de cet enseignement auprès du ministère de la Culture, et d'autre part les premiers financements. Je compte donc proposer au Maire de manifester l'intérêt de la ville de Boulogne-Billancourt à l'égard du projet de pôle d'enseignement supérieur commun aux villes de Boulogne-Billancourt et de Paris en vue de vous en soumettre le projet effectif. Nous engagerons par ailleurs des discussions avec la ville de Paris et toute autre collectivité intéressée en vue de la création de cette EPCC.

Il nous faudra également éviter une inflation sur une

charge financière déjà élevée que supporte notre collectivité dans ce domaine. Les réflexions engagées dans ce cadre me paraissent de nature à favoriser le développement accru d'une culture de gestion et de responsabilité au sein de l'établissement d'enseignement qu'est notre Conservatoire, ce qui ne peut qu'être extrêmement positif.

Vous serez, mes chers collègues, amenés à approuver les étapes de ce processus au fur et à mesure de son avancée.

## **Mme Vouette :**

Vous nous parlez ce soir d'une évolution de l'enseignement musical qui tendra à se rapprocher de plus en plus des autres enseignements scolaires, avec semble-t-il une volonté d'aller vers une voie d'excellence, éventuellement même européenne et internationale. Nous y sommes, bien entendu, favorables.

Toutefois, une remarque d'ordre financier. Ce parallélisme avec la scolarité devrait nous amener à demander un rééquilibrage des coûts entre ville, Département, Région, parallélisme avec ce qui se fait au niveau des autres enseignements scolaires, afin de diminuer la charge pour la ville vis-à-vis du CNR. Ceci nous permettrait éventuellement de revoir le statut de l'actuelle école de musique et de danse, dont les tarifs sont bien plus élevés que ceux du CNR.

## **M. Baguet :**

Je partage votre remarque. Effectivement le fonctionnement du conservatoire à rayonnement régional doit être de l'ordre de 6 M€ pour la ville de Boulogne-Billancourt et la participation du Conseil général est extrêmement faible. C'est 600 000 € me dit-on. L'Etat participe encore moins dans ce fonctionnement.

C'est un vrai débat national. Je sais que c'est un débat qui a été repris régulièrement par les députés-maires successifs de Rueil, qui a aussi un conservatoire à rayonnement régional comme le nôtre, ou le député-maire de Versailles. C'est une sorte de transfert de compétence sur les collectivités territoriales qui est un peu excessif. C'est pour cela qu'aujourd'hui c'était une communication.

On va poursuivre les relations avec la ville de Paris pour voir comment, dans le cadre de la création de cet établissement public régional, on peut répartir plus équitablement les financements.

Ce soir on vous informe d'une démarche que l'on va entreprendre. Ce n'est pas une délibération.

## **Le Conseil prend acte de la communication.**

## **7 - DEMOCRATIE DE PROXIMITE - PERIMETRE - DENOMINATION, COMPOSITION ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER.**

## **Rapporteur : M. Bachetta**

Monsieur le Maire, chers collègues, mes chers concitoyens, il s'agit ce soir de renouveler les conseils de quartier.

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a introduit de nombreuses novations dans le Code Général des Collectivités Territoriales. En particulier, le chapitre I du Titre I de la loi, intitulé "participation des habitants à la vie locale", a créé de nouvelles instances d'information et de concertation.

La Ville de Boulogne-Billancourt a disposé très tôt d'instances d'information et de concertation avec le public et les associations qui vont au-delà des obligations légales ou réglementaires. A ce titre, dès 1995, le Conseil Municipal a délimité sept quartiers et nommé sept conseillers municipaux, délégués de quartier. En 2001, la responsabilité du suivi des affaires de chaque quartier, et du dialogue quotidien avec les habitants, a été confiée à sept Maires-Adjoints territoriaux.

Aussi, le Conseil Municipal du 3 octobre 2002 avait délibéré sur le maintien du nombre et des noms des 7 quartiers de la Ville, sur la création d'un conseil de quartier pour chaque quartier et sur les principes communs de fonctionnement pour chacun des sept conseils de quartiers.

Par ailleurs, pour faciliter les contacts avec les habitants, et la liaison avec les services municipaux, dans chaque quartier, chaque Maire Adjoint territorial sera assisté par un conseiller municipal délégué : il en résultera un accueil plus facile, et une ouverture plus étendue des permanences.

Je vous propose par la présente délibération de renouveler la composition des 7 conseils de quartiers en y incluant de nouvelles dispositions, à savoir :

- Une augmentation du nombre de conseillers de quartier, qui serait de 26 membres par Conseil,
- La durée de nomination de chaque conseiller de quartier serait d'une période de deux ans renouvelable.

Les modalités plus précises de leur fonctionnement sont explicitées en annexe à la présente délibération.

En conséquence, je vous propose aujourd'hui de procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au sein des sept conseils de quartiers, et au nombre de 26 par Conseil de quartier.

## **M. Fourcade :**

Monsieur le Maire je vous avais demandé de nous communiquer la liste des conseillers de quartier, mais je ne l'ai pas reçue. Par conséquent, il va nous être très difficile de voter cette liste sans l'avoir vue.

## **M. Baguet :**

On vous la distribue maintenant.

## **M. Tisseyre :**

Monsieur le Maire, notre groupe accorde une très grande importance au déploiement de la démocratie de proximité dans notre ville. J'en veux pour preuve les différentes interventions des élus de l'opposition à ce sujet lors de la précédente mandature.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises lors de précédentes séances de Conseil municipal et aussi à l'occasion de notre tribune dans Boulogne-Billancourt Information. Nous attachons une grande importance à ce qu'au-delà du texte législatif, l'esprit de la loi soit aussi pris en compte de façon ambitieuse. Cela passe par une réelle transparence du fonctionnement des conseils de quartier, et surtout par garantir une représentativité optimale des franges de la population d'un quartier.

Pour en revenir à la délibération que vous nous soumettez ce soir, je regrette qu'elle se contente de paraphraser le texte de loi sans réellement en préciser le mode d'application concret dans notre ville. D'où mes questions.

Comment les Boulonnais en général, et en particulier ceux du quartier concerné, seront-ils informés de la date et de l'ordre du jour d'un conseil de quartier ? Par quel canal le PV sera-t-il porté à la connaissance des Boulonnais ? Quelle méthode est utilisée pour la constitution des listes sur lesquelles nous devons nous prononcer, en particulier y a-t-il eu un appel à candidature aux habitants du quartier ? Quid des anciens conseillers de quartier ? Sera-t-il possible à un habitant d'assister en tant que simple auditeur à une réunion de conseil de son quartier ?

Le renouvellement biennuel sera-t-il systématique ? Si oui, concernera-t-il l'ensemble des conseillers ?

Voilà, Monsieur le Maire, des précisions qui nous paraissent importantes avant que nous puissions nous prononcer en connaissance de cause sur cette délibération.

## **Mme Vouette :**

Je compléterai l'intervention de M. Tisseyre sur la question de la composition des conseils de quartier. L'ancien Maire, M. Fourcade, lors de la séance du 28 mars 2008 à la suite du constat d'une forte abstention des électeurs lors des dernières élections municipales de la ville, proposait comme remède un large recours à la démocratie participative. Aujourd'hui, vous nous proposez d'élargir le nombre des conseillers délégués à 26.

Ceci est un point positif car cette mesure devrait permettre une participation plus importante des Boulonnais dans les affaires des quartiers. Cependant pour que les Conseils de quartier puissent assurer une représentation équilibrée, il nous semble important d'optimiser le mode de désignation des conseillers délégués.

Or premier point, nous constatons que l'opposition n'est pas présente dans ces conseils, ce qui ne fait qu'ajouter à la liste des institutions municipales dont nous sommes exclus. Ceci ne va pas dans le sens d'une transparence et d'une juste représentativité.

Second point, le choix des conseillers s'est fait sur une démarche de cooptation, et même si vous nous avez accordé un conseiller par quartier, cette procédure ne nous convient pas. Nous pensons que ces assemblées doivent constituer une occasion de faire participer à la vie locale des citoyens qui ne s'impliquent pas spontanément. Nous proposons donc que lors du prochain renouvellement, dans 2 ans, un pourcentage des conseillers de quartier soit choisi par tirage au sort sur la liste électorale. Ceci permettrait de concilier une représentativité plus neutre, une présence de citoyens non déjà impliqués dans la vie locale, des personnes non inscrites sur les listes électorales du fait de leur nationalité par exemple et des représentants des forces vives de la ville.

Pour conclure, je vous demanderai quelques minutes de suspension de séance avant le vote, de façon à ce que nous puissions ajuster notre position à vos réponses et engagements.

## **M. Baguet :**

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

## **M. Fourcade :**

Monsieur le Maire, nous sommes d'accord sur le fait de porter de 20 à 26 le nombre des conseillers de quartier. Mais on vient de nous remettre la liste des conseillers. Il n'y a pas les adresses, par conséquent nous ne pouvons pas savoir si les gens qui sont là sont représentatifs de l'ensemble des rues des différents quartiers.

Je constate un certain nombre d'absences, notamment dans les directeurs ou les responsables de service public, par conséquent nous ne participerons pas au vote de cette liste.

## **M. Baguet :**

Je trouve vos interventions assez paradoxales. Vous voulez de la démocratie de proximité et, en même temps vous voulez la tenir, l'organiser. Je pense au groupe @lternance disant : il faut d'abord tout contrôler avant de laisser les gens s'exprimer. Je ne partage pas votre avis.

On va ce soir proposer une liste de conseillers de quartier et la première chose qu'ils vont faire, c'est se réunir pour s'organiser. Je préfère qu'ils se réunissent d'abord, qu'ils s'organisent, et après éventuellement on redébat des choses. Si on commence à dire les conseils de quartier vont fonctionner sur ce modèle-là, ils vont se réunir tel jour, telle heure, il y aura un PV très clair qui sera rédigé,

communiqué à telle ou telle personne. On va les laisser vivre. Il faut laisser vivre ces conseils de quartier.

C'est pour cela, M. Fourcade, que vous voulez des représentants des institutions. Nous avons fait le choix inverse avec M. Bacchetta, parce qu'on considère que des institutionnels, il y avait dans tous les comités de quartier : les directeurs d'école, les représentants des cultes, le commandant des pompiers. Toutes ces personnes-là ont la possibilité d'avoir des échanges avec l'institution que représente la ville. Ils ont des interlocuteurs, des maires adjoints, ils peuvent communiquer. Là, je propose que ce soit des conseils de quartiers ouverts aux citoyens de base.

Quant aux adresses, c'est moi qui ai demandé qu'on les supprime. Toutes les délibérations de nos Conseils municipaux sont publiques. On ne va pas communiquer 182 noms publiquement avec les adresses. Je n'ai pas envie d'assumer cette responsabilité. Je pense qu'il faut trouver un autre système. Je suis prêt à vous donner les adresses en tant qu' élu, mais je n'ai pas envie que les adresses des personnes qui se sont engagées soient diffusées un peu partout.

En ce qui concerne les candidatures, Mme Vouette, il y a eu énormément de candidatures. Les gens se sont manifestés spontanément. Cela avait été débattu sur les programmes électoraux de chacun. On a parlé de cette démocratie de proximité, les gens l'on su. Je peux vous assurer que chaque Maire adjoint de quartier a été très sollicité. Les anciens sont très largement représentés. Il y en a plus d'une cinquantaine sur les 140 sortants. Les maires adjoints aussi se sont appuyés sur les présences précédentes, parce qu'il y a des gens qui ont été élus de quartier, mais M. Bacchetta me faisait remarquer qu'ils ne venaient pas aux conseils de quartier.

Les maires adjoints de quartier en ont profité pour renouveler un peu, notamment par rapport à ceux qui n'assumaient pas de présence assez effective.

Mme Vouette, pour répondre à votre question, je suis désolé, je n'ai pas envie de demander les étiquettes politiques des candidats au conseil de quartier. Il y a des élections pour cela. Les gens se prononcent sur des étiquettes, des programmes et des hommes. Je n'ai pas envie de demander à un candidat s'il est d'un parti ou d'un autre, ce n'est pas comme cela que je perçois la démocratie de proximité. Quant à mettre des quotas pour les listes... Effectivement, c'est vrai, on vous a fait téléphoner pour vous dire : ce serait bien si vous avez des gens actifs que vous connaissez qui ont envie d'intégrer. Cela a été fait, mais on ne vous a pas demandé si les gens que vous avez proposés étaient de droite ou de gauche. Heureusement qu'on ne vous l'a pas demandé. Voilà ce que l'on vous propose ce soir.

Vous avez demandé une suspension de séance. On la fait si vous voulez pour que vous puissiez consulter les noms, vous pouvez voir les maires adjoints de quartier qui sont là,

ils répondront à vos questions. De toute façon, je rappelle, et vous l'avez dit vous-même, que je propose que les conseils de quartier soient fixés pour 2 ans. Je rappelle que j'avais dit que les délégations des adjoints étaient attribuées également pour 2 ans. On fera un point dans 2 ans, notamment sur l'assiduité des conseillers de quartier, sur leur implication réelle dans les quartiers, on fera le point à ce moment-là.

## **M. Fusina :**

Simplement Mme Vouette a demandé si dans 2 ans vous accéderez à sa demande de procéder à un tirage au sort pour une partie du nombre de conseillers ou pas ? Est-ce que vous êtes d'accord ?

## **M. Baguet :**

On verra avec M. Bacchetta comment cela a fonctionné. Qu'il y ait une proportion de gens tirés au sort, pourquoi pas ? Encore faut-il qu'ils acceptent. Donnez-nous 2 ans pour voir tout cela. Je ne suis pas contre sur le principe, simplement il faut fixer la proportion des gens.

## **Mme Bauche :**

Je vois par exemple, puisque vous dites qu'il y a eu pléthore de candidats, est-ce qu'il est bien nécessaire, dans le quartier numéro 5, de prendre 2 personnes qui, de toute évidence, sont de la même famille ? On note également qu'une personne a le même patronyme que le Maire adjoint du quartier. Peut-être que l'on peut varier un peu plus le nombre de gens ?

## **M. Baguet :**

Mme Bauche, vous n'êtes peut-être pas la mieux placée pour faire ce genre de remarque à un Conseil. En ce qui concerne les liens de parenté, je vous invite à la discrétion.

Le patronyme de la personne en question, ils n'ont aucun lien de parenté, je peux vous assurer, avec Mme Godin.

## **Mme Bauche :**

Les deux autres ne sont pas tous les deux de la même famille ?

## **M. Baguet :**

On verra...

## **Mme Bauche :**

Si vous aviez une grosse rareté, on comprendrait. Ce n'est pas une critique de personnes. En revanche, je ne trouve pas tout à fait convenable votre allusion à ma famille, personne n'a été conseiller de quartier dans ma famille.

**M. Baguet :**

Non, mais d'autres responsabilités municipales ou associatives, une association subventionnée par la ville à 90 %, Mme Bauche, et des engagements parfois déraisonnables.

**Mme Bauche :**

Je vous laisse la responsabilité de ce que vous avez dit, Monsieur le Maire.

**M. Baguet :**

Oui, tout à fait, je vous le dis : des engagements déraisonnables.

**M. Cohen :**

Ma question va faire double emploi. Je pense qu'il est inutile d'entamer les choses sur des questions de polémique personnelle. Je voudrais simplement vous dire que c'est vrai que par souci d'apaisement, il aurait été plus convenable de nous proposer des listes et qu'ensuite nous vous propositions éventuellement le nom de certaines personnes qui n'ont pas été informées, car j'en connais, pour faire partie de ces quartiers. En plus, j'ajouterai que ces conseils de quartier sont plus difficiles à tenir qu'un Conseil municipal dans la mesure où il s'agit d'une action non exécutive, ce sont des conseils qui ont une mission consultative, et là je vous approuve complètement dans l'esprit de vérifier l'assiduité et l'intérêt des gens.

Je pense quand même, comme Mme Bauche, que justement la démocratie de proximité, c'est l'intérêt de la chose publique que l'on va pouvoir susciter auprès des gens. C'est vrai que si on pouvait s'abstenir, de façon spontanée d'ailleurs, que certains d'entre nous y mettent leurs amis personnels, etc., qui peuvent informer d'ailleurs tous les jours, ou leur famille, ce serait plutôt adroit.

**M. Baguet :**

Il n'y a pas de membres de la famille des élus dans chacun des quartiers. Ne faites pas de procès d'intention. Je voudrais juste rappeler cette histoire de quartier, quand même, M. Fourcade en sera le témoin c'est une idée qui est sortie de notre campagne électorale commune en 1994. C'est une idée de Ségolène Missoffe. Nous l'avons mise dans notre gramme électoral et c'est après que l'on a créé les conseils de quartier. A chaque fois le Conseil municipal a voté les conseils de quartier sans aucun problème et à chaque fois on a présenté des listes. Je le sais très bien parce que M. Fourcade m'avait même confié à l'époque cette responsabilité. Aujourd'hui, vous semblez vous étonner de la procédure, mais c'est la même procédure qui était pratiquée par le passé.

On va faire une suspension de séances quelques minutes.

**M. Fourcade :**

On ne peut pas statuer sur une liste que l'on vient de recevoir. Il y a 26 conseillers pour 7 quartiers, cela fait donc près de 200. On ne peut pas statuer, donc nous ne participerons pas au vote.

**M. Baguet :**

Comment cela se passait dans les conseils précédents, M. Fourcade ? C'est pareil. Vous soumettiez une liste au Conseil municipal.

**Mlle Cardetas :**

Non.

**M. Baguet :**

Si, les maires adjoints de quartier rédigeaient une liste et la soumettaient. Il y avait des échanges effectivement, mais il y avait les institutionnels qui prenaient beaucoup de place déjà à l'époque. Là, on a ouvert aux non institutionnels. Je trouve que c'est une bonne solution. Vous pouvez effectivement vous abstenir, cela ne pose pas de problème, mais je ne vois pas en quoi de passer aux tamis les noms... si les gens sont dynamiques et s'impliquent dans la vie du quartier pour les 2 ans à venir, tant mieux, on verra. L'assiduité, M. Cohen l'a souligné, est un critère plus déterminant à mon avis que de savoir s'ils sont rattachés à un parti politique ou à un autre.

*La séance est suspendue à 21 h 05. Reprise de la séance à 21 h 20.*

**M. Baguet :**

Cette suspension de séance a été mise à profit pour regarder les noms des conseillers de quartier qui sont proposés. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Mme Vouette :**

Après avoir discuté entre nous et avec certaines personnes du public aussi, nous avons décidé de nous abstenir sur cette délibération pour plusieurs raisons, et essentiellement parce qu'il n'y a pas eu réellement d'appel à candidature pour ces conseils de quartier. Il y a d'ailleurs dans l'assistance plusieurs personnes très déçues de ne pas avoir su qu'il fallait présenter leur candidature avant la date d'aujourd'hui.

La deuxième chose, c'est qu'il nous semble assez surprenant qu'il y ait des conseillers délégués qui n'habitent pas le quartier où ils seront conseillers.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons.

Ont voté pour : 40 dont 2 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

N'ont pas pris part au vote : 10 dont 1 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, M. TELLINI, Mme LAUREAU)

**La délibération n°7 est adoptée.**

## **8 - BIBLIOTHEQUE LANDOWSKI - CONVENTION DE MECENAT ENTRE L'ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (AP-HP), LA SOCIETE HEWLETT-PACKARD (HP France) ET LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE MECENAT DE LA SOCIETE HEWLETT-PACKARD France POUR LA BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE POUR LE HANDICAP (BnH).**

**Rapporteur: M. Deniziot.**

La Bibliothèque numérique pour le Handicap (BnH) est une bibliothèque numérique créée en 2006 à l'initiative de la ville de Boulogne-Billancourt en partenariat avec l'Association Française contre les Myopathies (AFM) et avec le soutien la Mission handicap de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP). Elle a pour objectif de faciliter l'accès à l'information et à la culture des personnes en situation de handicap.

Le mécène Hewlett-Packard France a décidé, en 2007, de soutenir la Bibliothèque numérique pour le Handicap via une donation de matériels à la médiathèque de l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches, pour la mise en œuvre d'un service de prêt de livres numériques au sein de l'Hôpital Ce don de matériel d'une valeur de 16 000 euros permettra de répondre aux demandes des personnes handicapées hospitalisées pour une longue durée. Les patients de l'Hôpital pourront ainsi bénéficier de nouveaux outils de lecture, ce qui facilitera leur réadaptation et leur permettra de préparer leur sortie de l'hôpital.

La ville de Boulogne-Billancourt finance une bibliothèque numérique dont les documents sont accessibles à l'aide du matériel fourni par HP Fiance à l'hôpital de Garches dans le cadre de son opération de mécénat en faveur de la Bibliothèque numérique pour le Handicap.

Le site de la BnH est accessible par internet (BnH@mairie-boulogne-billancouzt.fr) et les ouvrages proposés sont téléchargeables sur un ordinateur, pour une période donnée, en utilisant les codes d'accès fournis au moment de l'inscription

Il vous est donc proposé, mes chers Collègues, d'autoriser le Maire à signer la convention de mécénat entre l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-IV), la société Hewlett-Packard France (HP France) et la Ville de Boulogne-Billancourt dans le cadre de l'opération de mécénat de la société Hewlett-Packard France pour la Bibliothèque numérique pour le Handicap (BnH).

**M. Solère :**

Je ne prendrai pas part au vote sur cette délibération que je considère comme excellente, parce que je suis administrateur, vous succédant, de l'Assistance publique hôpitaux de Paris. Bien évidemment, c'est une très bonne délibération qu'a rappelée notre collègue M. Deniziot.

**M. Baguet :**

Merci, c'est une très bonne nouvelle.

**M. Fourcade :**

Je constate avec plaisir que le lancement de cette opération particulière en faveur des handicapés prend de l'essor et je voterai volontiers avec mon groupe cette délibération.

**M. Baguet :**

Merci M. Fourcade.

**La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.**

**M. Baguet :**

Mes chers collègues, nous nous retrouverons pour le prochain Conseil municipal jeudi 12 juin, et pour les conseillers communautaires, le 29 mai.

*La séance est levée à 21 h 35.*

Le Député maire  
Pierre-Christophe Baguet